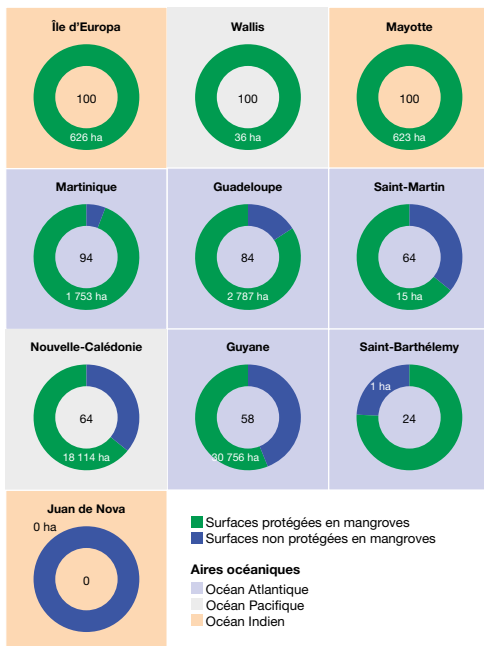


# Mangroves françaises

## PART DE MANGROVES PROTÉGÉES DANS LES OUTRE-MER EN 2022

En %



Champ : territoires des Outre-mer concernés hors Polynésie française (mangroves introduites).

Source : pôle-relais zones humides tropicales, 2022. Traitements : SDES, 2022

Écosystème des marais maritimes (fond de baie, lagunes, estuaires, deltas) constitué majoritairement de palétuviers, les mangroves affectionnent les eaux calmes, saumâtres et peu oxygénées. Réparties au niveau national sur 15 îles et un territoire continental (Guyane), elles couvrent 87 905 hectares (ha), sur environ 9 millions d'ha de forêt tropicale française. De multiples pressions pèsent sur ces écosystèmes : urbanisation, modifications hydrologiques, pollutions issues des bassins-versants ou de la mer.

Depuis 1960, près de 40 % des mangroves mondiales ont vu leur superficie disparaître. En France, l'état de santé des mangroves est jugé bon en Guyane, sur les îles d'Europa et de Juan de Nova (îles Éparses/TAAF), sur l'île de Wallis, ainsi que sur une large partie de la Nouvelle-Calédonie. Leur état général est défavorable à Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Celles de Martinique, Guadeloupe et certaines mangroves de Nouvelle-Calédonie (cas des mangroves de Nouméa) commencent, elles aussi, à se dégrader sous l'effet des activités humaines.

Face à ce constat, les territoires fixent des priorités d'action : renforcer les contrôles par les autorités publiques, prendre en compte les enjeux relatifs aux mangroves dans les politiques sectorielles, sensibiliser l'ensemble des communautés, etc. Leur protection par des dispositifs réglementaires (parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, mangroves protégées par le Code de l'environnement provincial, etc.) constitue également une réponse de premier ordre.

En 2022, 58 % des mangroves nationales font l'objet de mesure de protection (54 712 ha, hors Polynésie française). Alors que l'intégralité des mangroves françaises de l'océan Indien (Mayotte, Europa, Juan de Nova) est protégée, environ 60 % d'entre elles le sont dans l'océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis), et l'océan Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Guyane).

Mises à mal par les activités humaines, les mangroves rendent pourtant de nombreux services : principal puits de carbone devant la forêt tropicale, barrière naturelle contre l'érosion des côtes, réservoir de biodiversité (plus de 3 000 espèces de poissons en dépendent), etc. Selon l'Ifreco, en France, ces milieux fournissent à la société des services d'une valeur de 1,6 milliard d'euros en moyenne par an.